

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Saison culturelle 2022-2023 – Acceptation du devis pour la prestation technique du spectacle « Eclisse Totale » le 27 novembre 2022 – Société KENTEC (1.1)**

Service : *Culture, Évènements et Associations (NK)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU l'offre remise par la société KENTEC annexée, pour la prestation technique du spectacle « Eclisse Totale » à l'espace Perdtemps le 27 novembre 2022,

VU le budget 2022,

VU l'engagement n° 22D-002621,

CONSIDÉRANT que la signature avec la société KENTEC dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 8 291,67 € HT.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 1^{er} août 2022
Pour le maire,
Christian PELLÉ
Adjoint délégué



L'adjoint délégué soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 02 août 2022, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 02 août 2022.

Envoyé en préfecture le 02/08/2022

Reçu en préfecture le 02/08/2022



Affiché le

ID : 001-210101739-20220801-2022_142_DEC-DE